

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – SIGNATURE DU BAIL D'HABITATION
LOGEMENT F4**

**ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – SIGNATURE DU BAIL
D’HABITATION LOGEMENT F4**

Monsieur le Président rappelle que le logement F4 situé à l'étage du pôle commercial de Crevant-Laveine était occupé par M. MAHI Damien et Mme DUMAS Agnès depuis le 10/09/2018.

M. MAHI et Mme DUMAS ont communiqué leur préavis de départ en date du 12/09/2019 à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier. Ce préavis sera d'une durée de 3 mois. M. MAHI et Mme DUMAS souhaitent quitter le logement au plus tard le 31/12/2019.

Le logement a été mis en annonce, il sera libre à compter du 02/01/2020.

Monsieur le Président rappelle que le loyer du F4 s'élève à 563.47€ depuis le 10/09/2019. Il est indexé sur la variation de l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE ; le loyer sera réactualisé, exclusivement à la hausse, à chaque date anniversaire du point de départ du bail.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'acter le changement de preneur du logement F4 situé à l'étage du pôle commercial de Crevant-Laveine et de l'autoriser à signer un nouveau bail d'habitation avec un nouveau preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.